Image not found or type unknown

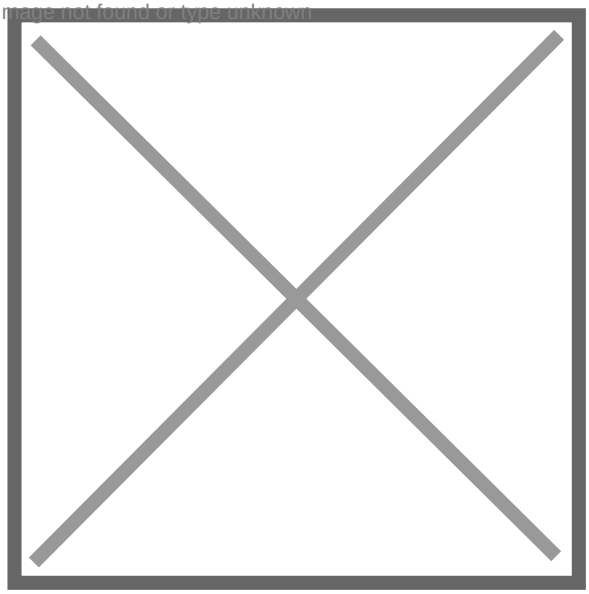

Reconnaissance d'enfant etranger par un francais procedure

Par **marcoliviaa**, le **01/08/2017** à **17:11**

Bonjour,

Je suis camerounaise, sans-papier, vivant en France depuis un an. J’ai fait la rencontre d'un homme, devenu mon compagnon, qui veut reconnaitre ma fille que j’ai laissée dans mon pays. Qu'elle est la procédure à suivre pour y arriver ? Au bout de combien de temps pourra t'elle me rejoindre ici ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **01/08/2017** à **17:25**

Bonjour,

Votre fille a des parents, vous comme mère, mais elle a aussi un père, probablement resté au pays, votre compagnon ne peut donc pas la reconnaître. de plus, comme vous êtes en situation irrégulière en France, vous ne pourrez faire venir votre fille.

Solution : retour dans votre pays, demandez ensuite au Consulat de France ou à l'Ambassade de France, un visa pour la France, pour vous et pour votre fille.

Par **amajuris**, le **01/08/2017** à **17:39**

bonjour,
cela s'appelle une reconnaissance de complaisance pour permettre à votre fille de venir en france.
votre fille a-t-elle été déjà reconnue par un homme dans votre pays.
vous devriez d'abord songer à régulariser votre situation en france comme en vous mariant avec votre compagnon français, puis faire une demande de regroupement familial si vous remplissez les conditions.
salutations

Par **marcoliviaa**, le **01/08/2017** à **17:54**

bonsoir amatjuris,
merci pour votre réponse, non ma fille n'avais pas été reconnu par son père qui a par la renonce a tout droit sur elle. et mon compagnon et moi attendons un enfant et prévoyons de nous marier. je voudrais savoir quelle est la procédure pour que mon compagnons reconnaisse ma fille et combien de temps la reconnaissance prends pour être effective.
merci

Par **Tisuisse**, le **01/08/2017** à **18:09**

Quel âge a votre fille ?

Par **marcoliviaa**, le **01/08/2017** à **18:22**

Elle a 19 mois.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés